

**SERVICE** Tél. 623  
**D'AMBULANCE**  
**J. Alph. DUSSAULT**  
 DIRECTEUR de SALON  
 FUNERAILLES MORTUAIRE  
 129 rue Johnson, Thetford Mines

# LE CANADIEN

Le seul journal imprimé à Thetford Mines.

**54**  
 UNE PETITE ANNONCE  
 — dans —  
**LE CANADIEN**  
 fera trouver un objet perdu,  
 louer chambres et maisons,  
 vendre vos marchandises, etc.

VOL. XXIV — No. 21

ALFRED FRENETTE, Libraire-Imprimeur, Éditeur.

JEUDI LE 27 MAI 1943

## ON DEMANDE DES RAPPORTEURS

On a besoin de plusieurs rapporteurs pour aller raconter à l'échevin Argouin tout ce qui se dit, tout ce qui se fait et tout ce qu'il ne se fait pas sur les différents chantiers où l'on exécute des travaux pour la ville.

Les personnes requises pour ces reportages ne devront pas avoir trop d'expérience dans aucun métier et ne devront pas être trop ardent au travail, afin d'avoir beaucoup de temps pour remplir leur rôle d'espionnage.

Non content d'établir certains contrôles dans les affaires municipales voilà que l'échevin Argouin veut régner en dictateur à l'Hôtel-de-Ville. L'Allemagne a bien son dictateur "Adolphe Hitler", mais pourquoi Thetford Mines n'aurait-elle pas elle aussi son petit Hitler dans la personne de M. Argouin, qui très arrogant surtout depuis les dernières élections, il se gonfle de jour en jour, à un tel point qu'il va ressembler à la grenouille de la fable qui voulant se faire aussi grosse que le boeuf, elle s'enfla tellement qu'un beau jour, elle creva...

Comme président des finances, nous sommes assurés d'avoir de bons rapports sur les finances, car il n'y a que les rapports qu'il fait préparer lui-même qui soient bons, même les rapports financiers préparés par les auditeurs ne seraient pas bons, comme il a voulu le faire croire au public durant les élections.

Pour lancer de tels mensonges il faut que M. Argouin soit d'une ignorance crasse, en plus d'être le plus grand menteur public des temps modernes et qu'il mette à profit, le conseil de Voltaire, qui disait "Mentez et mentez encore, il en restera toujours quelque chose" c'est probablement grâce à ses mensonges que M. Argouin est resté à l'Hôtel-de-Ville.

Je défie M. Argouin de publier ou de me faire parvenir une copie de ses fameux rapports spéciaux qu'il s'est servi pour tromper le public pendant les élections, afin d'en faire la comparaison avec les rapports des auditeurs et de démontrer au public comment M. Argouin s'y prend pour embrouiller la population et lui faire croire seulement ce qui fait son affaire.

ALFRED FRENETTE

## RESULTAT FINAL DU QUATRIEME EMPRUNT DE LA VICTOIRE dans le comté de Mégantic

Pourcentage de l'objectif

St-Pierre-Baptiste	5,700.	142%
Coleraine et Vimy Aidge	10,850.	132
THETFORD-MINES	566,500.	130
Robertsonville et Pontbriand	13,050.	130
St-Pierre-de-Broughton	7,650.	127
Black-Lake	54,550.	126
St-Ferdinand-d'Halifax	20,250.	119
Notre-Dame-de-Lourdes	3,400.	113
St-Adrien-d'Irlande	3,400.	113
Plessisville	140,000.	112
St-Sophie	9,800.	109
Laurierville et Ste-Julie	13,500.	104
Sacré-Coeur-de-Marie	4,050.	101
Leeds-Village et Lemesurier	26,050.	100
Kinnear's Mills	20,050	100
Inverness	57,000.	100
Lower Ireland et (St-Jean-de-Brébeuf)	14,050.	100
Maple-Grove	13,000.	100
St-Jean-Baptiste-Vionney	3,000.	100
St-Anastasia, Lyster et Nelson	15,100.	100
Noms réservés	1,030,750.	100
Autres souscriptions	1,850.	
Total des souscriptions: 4,034	\$2,042,550.	110%

### EPARGNE SUR LE SALAIRE

Voici le détail des souscriptions des employés:

Asbestos Corporation, Limited	1,204	52,750.
King, Beaver et bureaux	236	21,900.
B. C., Black Lake	164	11,250.
Vimy Ridge	1,604	\$85,000.
Bell Asbestos Mines	245	26,700.
Thetford Mines		
Johnson's Company:		
Thetford-Mines	574	43,300.
Black Lake	114	10,050.
	688	53,550.
Lynn-MacLeod Eng. Supplies	18	1,250.
Lynn-MacLeod Metallurgy	101	9,100.
Wartime Metals	63	7,250.
Fonderie de Plessisville	87	6,800.
Eudore Fournier & Fils	38	3,350.
La Salle Trikot Ltée	40	4,150.
Trikot Somerset Ltée	76	5,500.
Standard Woodenpare	45	2,250.
Etablissements comptant moins de 50 employés	113	8,250.
	3118	212,950

## Les nouvelles de la semaine à la Commission des Prix en temps de Guerre

On vient d'émettre une nouvelle ordonnance permettant la fabrication des hachoirs à viande pour usage domestique. Avec le rationnement de la viande, les hachoirs d'aliments sont maintenant devenus une nécessité pour la ménagère canadienne.

La nouvelle ordonnance limite à quatre grandeurs ou modèles les hachoirs qu'on fabriquera à l'avenir pour fins domestiques.

L'ordonnance prohibant de l'achat de munitions pour armes portatives ne s'applique pas aux cultivateurs faisant un usage de ces munitions pour la protection de leurs animaux et de leur récolte contre les bêtes et les oiseaux nuisibles.

Les fermiers devront toutefois obtenir l'autorisation de la Commission locale avant d'effectuer l'achat de munitions.

A l'approche de l'été, l'administration régionale des loyers, de la Commission des prix et du commerce, rappelle aux propriétaires de chalets d'été, que leurs propriétés, autant que celles des centres urbains, sont sujettes aux réglementations du loyer.

Toute variation dans le taux de location exigé pour un chalet durant l'été de 1941 doit être approuvée par le comité local des loyers, pour devenir légale. A moins qu'une telle variation n'ait été consentie par le comité, le chalet devra être loué exactement au même taux que celui de 1941.

Dans le cas d'un chalet qui n'a jamais été loué auparavant, le comité local des loyers fixera lui-même le prix du loyer.

Les fermiers qui transportent leurs propres produits, de la ferme sur le marché ne tombent pas sous l'ordonnance prohibant les camionneurs d'opérer leur voiture sur une distance de plus de 35 milles de leur lieu d'habitation, mais si des camionneurs font le commerce du transport des produits de la ferme pour des fermiers, ils devront obtenir un permis spécial de la Commission à cet effet.

Les cultivateurs qui emploient de la main d'œuvre temporaire peuvent se procurer des rations supplémentaires de denrées rationnées. C'est ce qu'annonce aujourd'hui l'Administrateur du rationnement à la Commission des Prix et du Commerce.

Les demandes de rations supplémentaires pour les batteurs, les bûcherons, pour ceux qui remplissent les silos, mettent les fruits en boîtes, récoltent le tabac, tondent les moutons, etc, devront être envoyées au comité local du rationnement.

Il faudra spécifier dans la demande la nature exacte du travail supplémentaire, le nombre prévu d'ouvriers, le nombre de jours pendant lesquels ils seront employés et le nombre de repas à être servis.

L'Administrateur du rationnement fait remarquer que les demandes pour moins de douze repas ne seront pas prises en considération.

Le cultivateur qui avait l'habitude de faire abattre occasionnellement des animaux aux abattoirs ou à d'autres établissements ayant un permis, peuvent continuer cette pratique pourvu que ces animaux soient une source d'approvisionnement pour leur propre ferme. C'est ce qu'a annoncé hier, l'Administrateur des vivres à la Commission des prix et du commerce.

La Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre vient d'autoriser une augmentation considérable dans la fabri-

## Le brigadier Blais en notre Ville

Le corps de cadets du collège de La Salle, de cette ville, avait l'honneur vendredi dernier de recevoir la visite du brigadier Edmond-A. Blais, M. C., commandant de la région militaire no 5, qui en a fait l'inspection. Cette visite continuait la tournée d'inspection des corps de cadets de la région annoncée il y a quelques jours par les autorités militaires.

Malheureusement, ayant été retenu par d'autres fonctions, le brigadier Blais ne put assister à l'inspection qui eut lieu le matin à l'académie Saint-Maurice, mais le directeur des services des Cadets de l'Armée, pour la région, le capitaine J.-A.-R. Gravel, l'avait remplacé.

Le Corps de l'académie Saint-Maurice, sous la direction du Révérend Frère Roméo directeur et du Révérend Frère Charles poursuivi depuis déjà un an son instruction, avec un effectif de quelque cent cadets.

Le Capitaine Gravel, après les avoir passés en revue, s'adressa aux cadets pour les féliciter du succès complet qu'ils avaient obtenu à la fin de leur première année d'exercices et insista sur les grands avantages de la discipline, non seulement au point de vue militaire, mais aussi comme principe de réussite dans la vie. Il félicita aussi les instituteurs pour l'excellent travail qu'ils avaient accompli.

A deux heures et demie de l'après-midi, ce fut au tour des cadets du collège de La Salle d'être passés en revue. Cette institution est dirigée par le Révérend Frère Amélie et l'instituteur des cadets est le révérend Frère Victorin.

A son arrivée au collège, le brigadier Blais fut reçu par les autorités religieuses et, sans plus tarder, il procéda à l'inspection des cadets, qui étaient commandés par le jeune Philippe Gingras.

Au cours de son inspection, le brigadier s'est arrêté très souvent pour causer avec les jeunes qui ont affiché une très belle tenue. Après avoir reçu le salut, le brigadier et les autres personnalités présentes assistèrent à une démonstration de culture physique très au point.

S'adressant ensuite aux cadets, le brigadier Blais les félicita chaleureusement. "Votre tenue est splendide", a dit le brigadier, "et l'entraînement que vous faites vous sera d'une aide précieuse dans la vie, par la discipline qu'on vous inculque et saura, sans doute, faire de vous de robustes Canadiens".

Le brigadier Blais fut remercié par le maire.

A la cérémonie du matin, à l'académie Saint-Maurice, le cadet Réal Desrochers avait gagné la médaille décernée "Au meilleur Cadet", donnée par la Fondation Strathcona. Quant au collège de La Salle, c'est le cadet Jean-Denis Doyon, commandant de la première compagnie, qui gagna semblable médaille. Tous les deux furent décorés par le brigadier Blais.

Le corps de clairons du Collège de La Salle était commandé par le cadet Maurice Fontaine.

La quote a en effet été portée de 7050 tonnes à 9426 tonnes, ce qui représente environ 86,000 rouleaux de plus en vente sur le marché en 1943.

Les vieux barils d'huile en acier qui traînent sur les fermes sont autant d'acier qui pourrait être employé dans la fabrication des tanks et des avions. Chaque baril représente environ 80 livres d'acier.

Plutôt que de laisser inutilisés ces barils, on ferait bien de les remettre au marchand d'huile le plus rapproché qui se chargera de les récupérer.

## A l'Unité Sanitaire du comté de Mégantic

PROGRAMME  
 Pour la semaine du 31 mai 1943

Lundi le 31 — LAURIERVILLE: à 1.30 Hrs Clinique de puériculture et immunisation anti-diphthérique.  
 STE-JULIE: à 2.30 Hrs Clinique de puériculture et immunisation anti-diphthérique.  
 ST-ALPHONSE de THETFORD: de 2 Hrs à 4 Hrs et le soir de 7 Hrs à 9 Hrs Clinique antituberculeuse par le Dr Sirois, clinicien.

Mardi le 1er juin — STE-SOPHIE: à 10 Hrs Clinique de puériculture et immunisation anti-diphthérique.  
 PLESSISVILLE: à 2 Hrs Clinique de puériculture et immunisation anti-diphthérique.

Mercredi le 2 juin — ST-PIERRE de BROUGHTON: (Ecole No 5) à 10 Hrs Clinique de puériculture et immunisation anti-diphthérique.  
 LEEDS (Ecole No 3) à 11 Hrs Clinique de puériculture et immunisation anti-diphthérique.

Jeudi le 3 juin — Ascension.

Vendredi le 4 juin — Bureau.

Samedi le 5 juin — Bureau.

Dr J. A. BLAIS  
 Médecin-Hygiéniste  
 THETFORD MINES

## Vient de Paraître

"LE PARTY CHEZ PIPERLEAU"

par Maurice Desjardins avec préface de Jules Léger

"Hâte-toi de jouir du moment présent, car la vie est courte" M. Maurice Desjardins, journaliste, a sans doute voulu appliquer à la lettre ce précepte d'horace en fournissant au public "Le Party chez Piperleau" que vient de publier les Editions Bernard Valiquette. Il était difficile, en vérité, de réunir autant d'esprit d'observation et d'esprit tout court dans ces pages où abondent les réparties les plus savoureuses et les incidents les plus typiques de notre vie quotidienne. L'auteur a croqué sur le vif, enregistraient pitoyablement les travers de notre époque au point que M. Jules Léger, dans la préface, se demande si M. Desjardins ne blesse pas parfois, mais il l'excuse immédiatement en rappelant avec raison que c'est sans doute pour mieux sauter la tumeur. Il sera sans doute beaucoup pardonné à M. Desjardins parce qu'il y a mis de la fantaisie et de l'humour à foison.

Le spectacle que l'auteur déroule sous nos yeux se compose d'une trentaine de tableaux sous la forme d'autant de chapitres tous plus réalistes les uns que les autres et où plusieurs bonnes âmes pourrissent, avec un peu de bonne volonté, facilement se reconnaître. Il convient de signaler, entre autres, les passages consacrés aux fumeurs ("As-tu une cigarette?"), à la censure ("Anastasia à l'oeuvre"), au ski ("Ski-cide"), etc. Dans chaque cas, M. Desjardins manie l'ironie avec un art subtil et pénétrant.

Le tout est agrémenté d'images du meilleur cru, dues au pinceau de Bertin Mackensie-Dubé et où l'auteur a gracieusement servi de "cochon d'Inde".

"Le Party chez Piperleau" est en vente au prix de \$0.75 (\$0.85 par la poste) aux Editions Bernard Valiquette, 1564, rue St-Denis Montréal, ainsi que dans toutes les bonnes librairies.

## AU CENTRE PAROISSIAL. LE 9 juin 1943 GRAND CONCERT

LE BRIGADIER BLAIS ASSISTERA.

Notre journal a annoncé la semaine dernière qu'il y aurait un grand concert au Centre Paroissial de Thetford Mines mercredi soir, le 9 juin, et que l'artiste invité n'était nul autre que le violoniste canadien de grande réputation, EDWIN BELANGER. On sait aussi qu'il sera accompagné au piano par son épouse, Madeleine Létourneau.

Edwin Bélanger a étudié le violon à Québec sous la direction du professeur Gilbert; en 1933, il gagnait le prix d'Europe et par la suite il étudia un an à Paris et un an à Londres. Il perfectionna ses études de violon sous la direction de Carl Flesch et étudia la direction d'orchestre avec Ernest Read au Royal Academy of Music.

De retour à Québec en 1935, il fit quelques tournées de concert et se consacra à l'enseignement. En 1936, il fut nommé directeur artistique du poste C K C V et devint le directeur-fondateur du Cercle Philharmonique de Québec. En 1937, il succéda au Capitaine Charles O'Neil comme directeur musical de la Fanfare du Royal 22ème Régiment de Québec. Il est maintenant le Chef d'Orchestre et le Directeur musical de l'Orchestre Symphonique de Québec.

C'est en cette double qualité de violoniste et de directeur musical de la Fanfare du Royal 22ème Régiment de Québec qu'il viendra à Thetford Mines mercredi soir, le 9 juin.

La semaine dernière, nous avons annoncé pour cette semaine une surprise à nos lecteurs: le Brigadier Edmond Blais, Officier-Commandant du District militaire de Québec, assistera à ce Concert avec quelques officiers de son Etat-Major.

Les billets pour ce Concert de grande tenue s'enlèvent très rapidement aux Pharmacies Caouette et Marcoux et nous suggérons à ceux qui ne l'ont pas encore fait de réserver leurs billets dès maintenant s'ils veulent être assurés d'avoir un siège pour ce Concert qui sera sans contredit l'événement artistique de la saison.

Qu'on n'oublie pas la date: mercredi, le 9 juin.

## Les employés du Quebec Central ont au Quatrième Emprunt de la Victoire souscrit \$77.750., soit \$178.73 par employé

174.5% de l'objectif et 41.5% Agent, ces deux derniers de en plus du Troisième Emprunt de la victoire.

Jusqu'au jeudi, 20 mai inclusivement, 435 officiers, employés et pensionnaires de la Compagnie de chemin de fer Québec Central ont souscrit \$77,750 d'obligations du Quatrième Emprunt de la Victoire, soit 174.5% de l'objectif fixé par les directeurs de l'Emprunt de la Victoire, représentant une moyenne souscrite de \$178.73 par employé souscripteur. Ceci surpasse de 41.5% les résultats atteints par la Compagnie au Troisième Emprunt de la Victoire.

Le Comité, sous la présidence de M. F. H. Hibbard, Surintendant et Ingénieur-en-Chef, se composait de Messieurs C. K. Bartlett, Maître des trains, M. A. Workman, Commis en chef, G. S. Sampson, Assistant Commis en Chef, Jos. Gagnon, Maître-voyer, tous de Sherbrooke, et de MM. A. Pomerleau, Maître-voyer, de Vallée-Jct., Albert Lamosde, Investigateur et R. Théberge, \$178.73.

2ème Emprunt Montants souscrits \$40,700. Nombre des employés souscripteurs 327. Moyenne par employé souscripteur \$124.46.

3ème Emprunt Montants souscrits \$54,950. Nombre des employés souscripteurs 412. Moyenne par employé souscripteur \$133.37.

4ème Emprunt Montants souscrits \$77,750. Nombre des employés souscripteurs 435. Moyenne par employé souscripteur \$178.73.

## AVIS AUX PROPRIETAIRES

Le Conseil de la cité de Thetford Mines vient de recevoir de la Commission Scolaire la liste des propriétés à être vendues pour Taxes comprenant trois ans de taxes et plus.

Ces propriétés seront mises en vente d'ici quelques jours pour taxes scolaires et municipales.

Pour éviter la vente, les propriétaires en défaut devront acquitter leur compte immédiatement afin d'éviter des frais.

Le Conseil de la cité de Thetford Mines  
 Par: Hon. Gilbert, Sec. Trésorier.

CARTES PROFESSIONNELLES

Dr J. E. BEAUDET MEDECIN-CHIRURGIEN

L. U. TALBOT, C. R. AVOCAT

J. - R. SAVOIE, M. D. MEDECIN-CHIRURGIEN

LUCIEN DROLET, C. R. AVOCAT

Dr P. L. DAIGNEAU D.D.S., L.D.S. CHIRURGIEN-DENTISTE

GABRIEL ROBERGE b. a., b. ph., ll. l. AVOCAT

Dr B. LAURENCE MEDECIN-VETERINAIRE

A. H. CHABOT AVOCAT

J.-M. ROBERGE, NOTAIRE

JOS. DUQUET MECANICIEN

Billet du soir La lampe sans huile

Si chaque famille d'origine française possédait sa généalogie...

La famille qui ne connaît pas ses ascendants, qui peut à peine remonter aux grands-parents...

La famille canadienne-française contemporaine a plus besoin que jamais de se pencher avec sollicitude sur son passé...

LA PEAU DU BÉBÉ

La peau tendre du bébé est très sensible aux échauffements, aux irritations, à l'eczéma...

L'Onguent du Dr. Chase

tes de langue anglaise, ni les Britanniques d'outre-mer, avec lesquels nous devons collaborer loyalement et amicalement...

Ce sont là quelques-unes des réflexions que je me faisais en me rendant, l'autre jour, pour la première fois — et spontanément — à l'Institut Généalogique Drouin.

Je ne sais si mes déductions étaient justes, mais il me semble que cette signification est plausible.

Toujours est-il que je montais péniblement la côte de la rue St-Denis afin de me rendre compte par moi-même de la valeur de cet institut généalogique dont j'avais oui dire beaucoup de bien.

Je dois avouer que je connaissais, de façon bien imparfaite le travail herculéen et éminemment patriotique du regretté Joseph Drouin, l'intrépide continuateur de Mgr Cyprien Tanguay.

Mon flair était manifestement en défaut. De poussière, point. Encore moins d'humidité mais des classeurs métalliques à l'épreuve du feu, un nombreux personnel de jeunes filles mises avec un soin et un bon goût impeccables, une ambiance de paix et de recueillement quasi monastiques: voilà ce qui m'attendait dans l'immeuble de l'Institut Drouin.

Quant au continuateur de cet éminent patriote que fut Me Joseph Drouin, il m'étonna encore plus que l'entourage et le décor. Au lieu d'être mis en présence de l'un de ces êtres vieillissants avant l'âge, résigné à un sort accepté en héritage, je tombe sur un jeune homme radieux, enthousiaste, athlétique, un jeune qui dès son temps de collège s'était littéralement emballé pour les austères travaux de son père et qui, à la disparition de celui-ci, avait déjà l'entraînement voulu pour accepter d'embellie, et avec chances de réussite l'une des successions intellectuelles les plus délicates et les plus périlleuses qui soient.

Qui veut un garçon?

On demande des parents adoptifs de bonne éducation, sobres, religieux, charitables, pas trop pauvres, pas trop riches, mais fortement recommandés, pour élever chrétiennement et convenablement 460 garçons de zéro à six ans, totalement délaissés.

profondément par Joseph Drouin, il a poussé à son tour la charrue, élargissant sans cesse l'emblavure, reculant de plus en plus son horizon.

C'est là le réconfortant exemple d'un jeune de ma génération qui, comme tant d'autres, aurait les ressources de gaspiller sa jeunesse dans les clubs fashionables mais préfère consacrer l'énergie de ses meilleures années à une tâche difficile, méticuleuse et absorbante, avec peut-être cette seule récompense de savoir qu'il continue une mission patriotique singulièrement profitable à toute la communauté canadienne-française.

Lucien DESBIENS "Le Devoir", 2 août 1941.

ANNONCES CLASSIFIEES

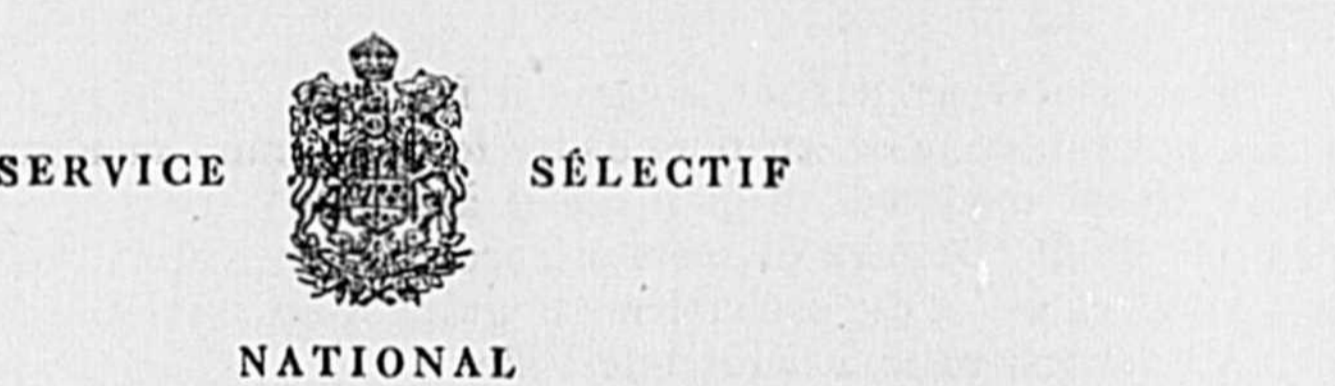
CAISSE ENREGISTREUSE A VENDRE Belle Caisse Enregistreuse moderne de marque "Burroughs" à vendre, n'ayant presque pas servi.

A l'Ecole Anglaise Quirion BUREAU DE PLACEMENT Hommes d'affaires et professionnels, si vous avez besoin d'un jeune homme ou d'une jeune fille...

SERVANTE DEMANDEE On demande une jeune fille qui pourrait servir l'avant-midi seulement dans une maison privée sans enfants, pour ouvrage général de la maison.

TERRE A VENDRE Une terre à vendre comprenant 3 arpents et demi par 1 mille de long avec roulements, à de très bonne condition.

LOTS A VENDRE Deux terrains à vendre mesurant 50 pieds de largeur chacun par environ 213 pieds de longueur, situés sur la rue Notre-Dame, de l'autre côté du pont de la Fonderie.



Il faut que notre houille alimente les feux de la liberté!

LES CANADIENS doivent extraire et livrer la houille qui nous permettra de lancer des convois, de fournir d'énergie nos usines de guerre, si vitales, de maintenir le roulement de nos chemins de fer, de conserver la santé de nos populations!

- 1 TOUT PATRON, QUELLE QUE SOIT SON INDUSTRIE, doit mettre ses employés au courant de ces Règlements, et il doit aider à découvrir ceux de ses employés qui ont déjà eu de l'expérience dans les mines de houille.
2 TOUT EMPLOYÉ, QUELLE QUE SOIT SON OCCUPATION, qui a déjà travaillé dans les mines de houille, doit en faire part à son patron au plus tard le 25 mai 1943.
3 EST "HOUILLEUR", AU POINT DE VUE DE CES RÉGLEMENTS, qui, depuis le 1er janvier 1935, a travaillé sous l'autorité d'une licence ou d'un certificat provinciaux dans une mine de houille ou autour d'une mine de houille, ou qui, depuis cette date a été employé au moins 24 mois en tout à la production de la houille (excepté le travail de bureau).
4 TOUT PATRON, QUI N'EST PAS EXPLOITANT DE MINE DE HOUILLE, doit, au plus tard le mardi 1er juin 1943, donner par écrit à un fonctionnaire du Service sélectif, les renseignements complets sur ceux de ses employés qui auraient travaillé dans des mines de houille.
5 LES FONCTIONNAIRES DU SERVICE SÉLECTIF ONT AUTORITÉ pour sommer ceux qui ont déjà travaillé dans des mines de houille de se présenter pour une entrevue, et de leur enjoindre d'accepter de l'emploi dans une houillère.
6 LES FONCTIONNAIRES DU SERVICE SÉLECTIF PEUVENT EXIGER de tout employé, s'il est sujet aux règlements de la Mobilisation et a été rejeté, ou dans certains cas, exempté, du service militaire, qu'il accepte du travail dans une mine de houille.
7 AUCUN EXPLOITANT DE HOUILLÈRE ne peut mettre fin à l'emploi d'un houilleur sans la permission écrite d'un fonctionnaire du Service sélectif.
8 AUCUN HOUILLEUR ne peut quitter son emploi à une houillère sans la permission écrite d'un fonctionnaire du Service sélectif.
9 TOUT ANCIEN HOUILLEUR, retournant à cette occupation sous le régime des Règlements actuels, sera payé au taux courant pour la catégorie de son travail et recevra un salaire pour ce qui constitue le plein temps à la mine; et le gouvernement paiera 40 cents l'heure, 8 heures par jour et 48 heures par semaine, à tout ancien houilleur qui, ayant été requis de quitter son occupation actuelle, n'aura pas immédiatement été employé à du travail de mine houillère.
10 UNE ALLOCATION ALIMENTAIRE n'excédant pas \$7.50 par semaine sera payée à l'ancien houilleur retournant à une mine de houille s'il doit vivre hors de la résidence des personnes à sa charge.
11 LES HOUILLEURS ACTUELS ET FUTURS bénéficieront d'un suris de service militaire jusqu'au 1er février 1944, à cause de leur occupation; et aucun houilleur ne sera accepté pour l'enrôlement volontaire dans les forces armées du Canada avant le 1er février 1944, à moins d'un permis à cet effet d'un fonctionnaire du Service sélectif.
12 AUCUN PATRON AU CANADA, SAUF UN EXPLOITANT DE HOUILLÈRE, ne peut solliciter les services d'un ancien houilleur.
13 TOUTE LOI FÉDÉRALE OU PROVINCIALE NONOBTANT, les personnes du sexe masculin d'au moins 16 ans peuvent être employées dans des houillères, et les personnes du sexe féminin d'au moins 18 ans peuvent y être employées à du travail de surface.
14 DES COURS D'INSTRUCTION D'URGENCE EN TEMPS DE GUERRE seront donnés pour la formation de houilleurs.

Voilà l'essentiel des nouveaux règlements. Les bureaux de Placement et du Service sélectif donneront tous les détails. Si ces dispositions exigent quelque action de votre part, vous êtes instamment priés d'y voir immédiatement dans l'intérêt national. La non observance peut entraîner des sanctions rigoureuses, mais le Gouvernement a confiance que la prompte coopération de tous les sujets canadiens préviendra les poursuites. La crise est grave! Aidez si vous le pouvez.

MINISTÈRE DU TRAVAIL HUMPHREY MITCHELL Ministre du Travail A. MacNAMARA Directeur du Service sélectif national W-4-F

La lettre à votre fils est en route... VOUS avez laissé courir votre plume, vous avez bavardé avec lui pendant des pages et des pages, vous lui avez raconté tous les petits faits quotidiens susceptibles de l'intéresser. Vous avez écrit toutes ces choses, et vous avez mis votre cœur entre les lignes. Puis vous avez glissé votre lettre à la poste, une prière aux lèvres: "Mon Dieu, faites qu'il la reçoive et qu'il soit sain et sauf." Eh bien, voyez; votre lettre est en route; elle se hâte vers sa destination au rythme le plus rapide de la locomotive. Mais, ces roues, que vous suivez par la pensée, transportent bien plus que des lettres. Elles transportent des aliments et du combustible à travers votre famille; elles déplacent à travers le pays les hommes et le matériel de guerre qui protègent votre liberté. Vingt-quatre heures par jour, sans relâche, nos chemins de fer sont à l'oeuvre, et plus de 150,000 employés y servent à la fois le marché intérieur et les champs de bataille. Ils ont une devise, un mot d'ordre: "On roule toujours", qu'il s'agisse d'aliments ou de pétrole, de tanks ou de troupes, ou simplement d'une lettre à votre fils. CANADIEN NATIONAL PACIFIQUE CANADIEN Ils servent dans la guerre comme dans la paix.

## ECHOS MONDAINS

"LE CANADIEN" demande aux lectrices de cette page de vouloir bien contribuer à la rendre plus intéressante et de faire de ces colonnes leurs. Si des amis vous visitent, il n'y a pas de plus beau compliment à faire à vos invités, que de mentionner leurs noms dans votre page locale. Nous publions aussi les fêtes de famille, parties de cartes, le tout gratuitement. Les notes doivent être signées. Venez ou téléphonez nous, nous sommes à votre service.

—M. et Mme Chs. Edouard Lapointe, de Victoriaville, ont passé la fin de semaine en ville, chez M. et Mme Alphonse Goulet.

—M. et Mme Lemaire, de Drummondville, en ville, en fin de semaine.

—M. et Mme Bélisle, et leur fille, de Sherbrooke, en ville, en fin de semaine chez M. et

Mme Edmond Chateaufort.

—M. Yvon Dessert, qui poursuit ses études à Montréal, actuellement en vacances dans sa famille.

—M. Gérard Gagné, de Québec en ville en fin de semaine.

—M. Foisy, gérant de A. & P. Stores, de cette ville, Mme Foisy et leur famille, sont de retour de

### Toujours Dignes de Confiance

# THÉ ET CAFÉ "SALADA"

Vous obtiendrez le maximum de satisfaction pour votre ration.

leurs vacances passées à Waterloo et autres endroits.

—M. l'Abbé L. Lacoursière, de passage à Tring Jet, et St-Victor, visitant des parents.

—Dr A. Ménard de Garthby, en ville, au cours de la semaine dernière.

—M. Théophile Tanguay, de retour d'un voyage de quelques semaines à Montréal chez M. et Mme H. Tanguay.

—M. et Mme L. Hébert, actuellement en voyage aux États-Unis.

—M. Rosaire Ferland, de Québec, en ville, dimanche.

—M. et Mme N. Bertrand, en ville, en fin de semaine visitant leurs parents.

—M. l'Abbé J. Gosselin, de Québec en ville, en fin de semaine.

—M. et Mme B. Boissonnault de Montréal en ville, en fin de semaine.

#### LUSTRES A VENDRE

Lustres à vendre, soit pour salon, salle à diner, ayant déjà servis. Très bon marché pour un prompt acheteur. S'adresser à : 421 rue Notre-Dame

#### CLAVIGRAPHES A LOUER

Clavigraphes en très bonne condition à louer pour un prix raisonnable. S'adresser Librairie Frenette 421 Notre Dame

### LA COLONNE DE

"COUSINE BLANCHE"

Diplômée de l'Université de Beauté de PARIS.



L'électrolyse moyen radical de supprimer les poils follets. Le mot "électrolyse" est trop vague pour être généralement compris. J'aime beaucoup mieux désigner cette opération sous le nom d'électro-puncture, car cette appellation est plus explicite. En effet, l'électrolyse consiste à enfoncer dans le conduit du poil à être supprimé, une fine aiguille que l'on fait traverser par un courant électrique chimique, volatilisateur du bulbe pileux.

Cette opération est fort délicate. Elle exige de la part de l'opérateur une très bonne vue et une main sûre. Chaque poil doit être détruit individuellement — si deux poils voisins sont atteints par une même piqûre il en résultera presque sûrement une cicatrice. C'est pourquoi un bon opérateur espace ses piqûres surtout lorsqu'il s'agit de moustaches ou de tuffes dures ou résistantes (tels que les grains de beauté couronnés de poils).

La piqûre est quelque peu douloureuse, surtout au-dessous de la région des narines, les personnes ayant l'épiderme sensible peuvent exiger l'usage d'un anesthésique, tel que la cocaïne ou l'orthoforme.

La séance d'électro-puncture ne doit guère dépasser 30 minutes au cours de laquelle un bon opérateur pourra faire disparaître 40 à 50 poils. Après que les poils inopportuns auront été ainsi supprimés il ne produira pendant une semaine environ une légère croûte marquant les piqûres. Mais cette croûte disparaîtra sans laisser de trace, lorsque l'opération a été bien faite.

Malheureusement, il est nombre de gens qui pratiquent l'électrolyse qui n'ont pas la compétence voulue. Cette opération est tellement délicate que bien que le diplôme que m'a décerné en 1929 l'Université de Beauté de Paris mentionne que je suis compétente à manier l'aiguille électrolytique, je ne me risquerais pas à pratiquer l'électrolyse... un accident est trop vite arrivé et j'ai vu ici à Montréal, un trop grand nombre de victimes de l'épilation électrique maladroite-ment faite.

Mais la femme qui trouve un opérateur vraiment compétent est à peu près certaine d'assurer la disparition de tout poil détruit par l'électro-puncture. L' mais. Cependant il ne faut pas oublier que le poil détruit peut trouver des remplaçants, puisqu'on a pu compter que le visage peut renfermer jusqu'à 20,000 bulbes susceptibles de fleurir chez les prédisposées.

Faites de moi votre confidente: Dites-moi le problème de beauté dont la solution vous embarrasse et n'hésitez pas à me demander mes feuillets sur l'excès de corpulence ou de maigré sur les soins du visage, des cheveux, des yeux, des mains, sur la suppression des poils, le développement normal du buste, sur la transpiration excessive en envoyant vos demandes à Cousine Blanche, 294 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal et comme toujours, n'oubliez pas d'inclure un timbre de 3c pour chaque feuillet désiré. Leur envoi est fait discrètement, dans une enveloppe ne révélant pas son origine.

Cousine Blanche

## ARTHABASKA

Chez nos fermières d'Arthabaska

Mercredi le 19 mai avait lieu l'assemblée mensuelle du mois de mai, des Fermières d'Arthabaska.

L'invitation faite par le journal local ainsi que M. le Curé aux différentes messes du dimanche a été entendu par un très grand nombre de Fermières, si l'on en juge par la magnifique assistance de mercredi dernier.

La réunion était sous la présidence de Mme Antonio Laroche.

La séance débuta par la prière la lecture des minutes de la dernière assemblée, et de la correspondance, le compte rendu des recettes et dépenses du mois ainsi que l'appel des présences.

Immédiatement après nous avions le plaisir d'entendre Mme Henri Lapière dans une causerie sur la Chine, ce qui intéressait vivement toutes les assistantes qui auraient voulu voir se prolonger les quelques instants que dura cette causerie.

Après avoir remercié Mme Lapière, Mme la présidente annonce les articles qui doivent être jugés pour le concours du mois.

Les juges sont Mmes Philéas Gusteau et Wilfrid Vadai qui décernèrent les prix comme suit :

Pour le gilet de laine domestique, tricot à la broche: Mlle Yolande Hubert.

Pièce murale: 1er prix: Mme Roméo Chouinard, 2e prix: Mlle Fleurette Laroche. (paroisse).

Une démonstration de mignord nous est donnée par Mlle Juliette Lepinay et une excellente crème à la glace par Mme Joseph Hubert.

Le prix de présence don du Cercle va à Mme Roméo Simonneau.

L'Assemblée se termina par la partie récréative. Un joli morceau de piano par Mlle Yolande Hubert, un chant est exécuté par quelques jeunes filles fermières.

Depuis la fin de la campagne du 3e Emprunt de la Victoire, d'épargne de guerre continuent toujours leurs activités et vont bon train.

Placer des fonds dans des valeurs de guerre, c'est envisager deux grandes fins: se protéger pour l'avenir, puis aider le pays à gagner la guerre.

**QUATRE GÉNÉRATIONS de femmes heureuses**

ont su faire disparaître facilement la FAIBLESSE

Pâleur, Faiblesse, Nerveosité, Irrégularité, Manque d'Appétit, Troubles féminins, symptômes ou conséquences de l'ANÉMIE.

TONIFIEZ-VOUS EN PRENANT LES BONNES

## PILULES ROUGES

POUR LES FEMMES PALES ET FAIBLES

Ch. Chimique FRANCO Américaine Ltée, 1566, rue St. Denis, Montréal

La ménagère avisée et prévoyante vient d'être augmentée. Elle yante continue à faire sa petite vertu de mettre de l'argent de côté réserve d'économies chaque se- pour la période difficile qui suit, même si le salaire de son vra la guerre.

## Le Chemin de Fer Quebec Central offre des taux spéciaux pour le transport par fret.

Des taux spéciaux sur différentes marchandises sont maintenant en vigueur entre certaines stations du Quebec Central pour rencontrer la compétition des camions-Autos.

On annonce aussi que la pesanteur de 14000 livres, au lieu de 20000 livres, s'appliquera comme minimum sur les chars chargés d'animaux vivants, tel que le gros bétail, les veaux, les porcs, les moutons et agneaux, par simple catégorie ou diverses catégories dans le même char, entre les stations du Quebec Central et les villes de Quebec et de Montréal.

De plus amples détails peuvent être obtenus des Agents du Chemin de Fer ou directement de J. T. Hawkins, Agent Général du Fret, Bureau-Chef, Sherbrooke. P.Q.

# QUEBEC CENTRAL

**CANADIAN INDUSTRIES LIMITED**

## PEINTURES C-I-L

Comment puis-je le faire durer?

Demandez au marchand de Peintures C-I-L

Évitez les renouvellements en temps de guerre en faisant promptement les menues réparations requises et en protégeant votre propriété. La peinture protège contre les dégâts du soleil, de l'humidité et de la rouille; elle empêche le bois de pourrir. Votre fournisseur de Peintures C-I-L est un véritable spécialiste en fait de réparations de tout genre à la maison. C'est également un spécialiste dans la vente de peintures et finis renommés pour leur haute qualité. Prenez l'habitude de le consulter sur vos problèmes de réparations, et si vous avez besoin de peinture, rappelez-vous qu'il vend les Peintures et finis C-I-L de qualité supérieure pour tous les besoins du logis.

**LES PEINTURES C-I-L PRÉSERVENT ET CONSERVENT**

**A. S. JOHNSONS' SONS LTD.**  
Thetford Mines West

Mme JOS. LEMIEUX Thetford Mines.  
DONELSON HOULE Black Lake, T. BEAUDOIN, Broughton Station

# Pour GAGNER!

LE pouvoir militaire doit être appuyé par le pouvoir industriel. Les manufactures d'avions, les usines de tanks et de munitions, les chantiers maritimes ont besoin de jour en jour de plus de pouvoir électrique.

La Shawinigan Water & Power Company est fière de fournir, jour et nuit, sept jours par semaine, le pouvoir qui fait tourner les roues de l'industrie protectrice.

## THE Shawinigan WATER & POWER CO.

### SERVICE SÉLECTIF NATIONAL

## Deuxième Ordonnance Relative au Transfert Obligatoire de la Main-d'Œuvre

#### Avis à Certains Employeurs et Employés

Avis est par les présentes donné aux hommes engagés dans certaines occupations civiles spécifiées, et appartenant à des catégories d'âge et d'état matrimonial déjà précisées par les Règlements du Service sélectif national (mobilisation), qu'ils sont tenus, au plus tard le 15 juin 1943, de se présenter pour une entrevue à un bureau de Placement et du Service sélectif.

A. But: Cette deuxième Ordonnance rend disponibles, pour des emplois essentiels, les services d'hommes appartenant aux classes désignées comme susceptibles d'appel au service militaire en vertu des Règlements du Service sélectif national (mobilisation), et actuellement employés à des occupations non essentielles spécifiquement désignées.

B. OCCUPATIONS EMBRASSÉES PAR LA PRÉSENTE ORDONNANCE: Sont visés les hommes appartenant aux catégories désignées, s'ils sont employés comme suit: (1) magasin de détail, ou occupations connexes; (2) la fabrication de plumes et de fleurs artificielles; de gomme à mâcher; de vin; de dentelles, de cartes de souhaits; de bijouterie; ou occupations connexes; (3) la distillation de boissons alcooliques; ou occupations connexes; (4) la fabrication industrielle de statuettes ou d'objets d'art, ou occupations connexes; (5) tout emploi dans des salles pour crénelés ou bars pour rafraîchissements; (6) deserveurs (bus boys); ménage à la journée et nettoyeurs; tailleurs de fourrure sur commandant; professeurs de dancs; laveurs de vaisselle; portiers et chefs d'accueil (starters); entrepreneurs de pelouses; entrepreneurs de terrains; porteurs (autres que sur les chemins de fer); chauffeurs privés.

C. ÂGES ET ÉTATS MATRIMONIAUX VISÉS PAR LA PRÉSENTE ORDONNANCE: (a) Tout homme, né entre 1917 et 1924 inclusivement, qui a 19 ans révolus; (b) tout homme, né entre 1902 et 1916 inclusivement, qui, le 15 juillet 1940 était célibataire, divorcé ou judiciairement séparé, ou veuf sans enfants; (c) tout homme, né entre 1902 et 1916 inclusivement, qui est devenu veuf depuis le 15

juillet 1940 et n'a pas d'enfants actuellement vivants; (d) tout homme, né entre 1902 et 1916 inclusivement, qui, depuis le 15 juillet 1940, s'est divorcé ou judiciairement séparé.

D. Marche à suivre: Tous les hommes ci-dessus désignés doivent se présenter à un bureau de Placement et du Service sélectif au plus tard le 15 juin 1943. Ceux qui résident en dehors d'un centre doté d'un bureau de Placement et du Service sélectif, et trop éloignés pour se présenter personnellement, peuvent écrire au plus proche bureau et attendre des instructions.

E. OBLIGATION DE L'EMPLOYÉ: Lorsqu'il leur est enjoint d'accepter de l'emploi, les hommes désignés dans les paragraphes B et C, qui précèdent, sont tenus par les Règlements de se conformer.

F. OBLIGATION DE L'EMPLOYEUR: Il sera illégal pour un employeur de retenir à son service après le 15 juin 1943, un homme désigné dans les paragraphes B et C, sans permis spécial, à cet effet, du Service sélectif national.

G. Transfert: Des dispositions spéciales seront prises pour le transfert en cas de transfert à un nouveau lieu de résidence.

H. Appel: Quiconque a des objections au transfert ordonné pourra en appeler à un tribunal d'arbitrage dans un délai de 7 jours.

I. Sanctions: Des peines sont prévues pour tout employeur ou employé, qui néglige ou refuse de se conformer à la présente Ordonnance.

J. Autorité: La présente Ordonnance est rendue en vertu de l'autorité conférée au ministre du Travail par les Règlements du Service sélectif national (emplois civils) (C.P. 246 du 19 janvier 1941, avec ses modifications).

K. Cette deuxième Ordonnance est supplémentaire de la première. Les occupations énumérées dans le paragraphe B ci-dessus, et déclarées non essentielles dans cette deuxième Ordonnance, sont additionnelles aux emplois non essentiels énoncés dans la première Ordonnance. A la première Ordonnance, rendue le 4 mai 1941, les individus employés aux occupations suivantes, et désignés dans les règlements, ainsi que leurs patrons, devaient se conformer au plus tard le 19 mai: (1) tavernes, débits de spiritueux, de vins et de bières; (2) vente au détail de bonbons, de confiseries, de tabac, de livres, de papeterie, de journaux; (3) salons de barbiers et de beautés; (4) fleuristes de gros ou de détail; (5) postes pour le débit d'automobiles; (6) vente au détail de véhicules-automobiles ou accessoires; (7) vente au détail d'articles de sport ou d'instruments de musique; (8) garçons de table, chauffeurs de taxi, préparés d'accueil, chasseurs d'hôtel (bell-boys), domestiques; (9) toute occupation se rapportant directement ou indirectement à des amusements, y compris, mais non exclusivement, les théâtres, les agences de films, les entreprises cinématographiques, les clubs, les salles de quilles, les salles de billard; (10) toute occupation se rapportant directement ou indirectement à la tenue, au dégraisage et au nettoyage (blanchisserie non comprise) les bains, services de guidage, le cirage des chaussures.

Les hommes mentionnés ci-dessus doivent produire au Bureau de placement les documents attestant qu'ils se sont conformés aux règlements de la Mobilisation.

## MINISTÈRE DU TRAVAIL

HUMPHREY MITCHELL, Ministre du Travail

A. MACNAMARA, Directeur du Service sélectif national.

PRÉPARANT L'APRÈS-GUERRE



"BIEN SÛR qu'il y aura des changements après la guerre... il y a même longtemps que certaines choses auraient dû être faites. Mais je ne veux pas devenir une simple machine. Quels que soient nos plans d'après-guerre, je veux avoir droit à une récompense spéciale si je travaille dur ou si je fais preuve de talent et d'initiative. Je tiens à conserver le privilège de travailler à mon propre compte si jamais j'en ai le désir. Je veux avant tout que mes enfants grandissent dans un pays où leur succès dépendra de leur travail, de leurs aptitudes et de leur esprit d'initiative."

Le Canada est devenu une puissante nation grâce au courage, à l'esprit d'initiative et à l'ingéniosité de ses pionniers. Il faut que ces qualités restent à l'honneur dans le Canada de demain.

Qu'est-ce que L'INITIATIVE PRIVÉE?

C'est le désir naturel qu'a tout homme de faire son chemin dans la vie, en utilisant ses aptitudes le plus efficacement possible. C'est l'instinct qui a permis d'établir sur ce continent le niveau de vie le plus élevé dont puisse jouir n'importe quel pays au monde. C'est l'esprit de la démocratie véritable...

LA BANQUE ROYALE DU CANADA SUCCURSALE THETFORD MINES - - - W. A. CONNERY, Gérant

Envoyez vos petites expéditions par Chemin de Fer

Des Taux Spéciaux entre toutes Les Gares du Québec Central et MONTREAL - QUEBEC - LEVIS SHERBROOKE - MEGANTIC incluant La Cueillette et / ou la livraison du Fret par petits lots à Montréal, Québec, Lévis, Sherbrooke et Mégantic sont maintenant en vigueur.

Pour plus amples détails s.v.p. s'adresser aux Agents du Q. C. ou à J. T. Hawkins Agent Général Service du Fret et des Voyageurs, Sherbrooke, Qué.

QUEBEC CENTRAL

IL PEUT AUSSI ARRÊTER UN VRAI TANK



Pierrot ne s'en rend pas compte—mais tandis qu'il cause avec son petit camarade de la joute décisive de demain, un producteur de guerre aux abois tente peut-être vainement de faire parvenir une communication dont des vies dépendent. Voici encore une façon pour les plus jeunes de manifester leur fidélité à la cause pour laquelle combattent leurs papas et leurs grands frères. Et ayons soin de leur donner le bon exemple en ne nous servant du téléphone que pour les appels nécessaires... surtout soyons brefs. Les communications de guerre doivent passer en premier lieu.



En service

dans des avions

SERVANTE DEMANDEE

On demande une bonne servante avec recommandation de préférence. Bon salaire payé.

S'adresser à 123, rue Roberge Téléphone 535w

Hfs-x-21

Vraiment...

Maman, j'ai usé d'une annonce classée, l'autre jour, pour rencontrer un homme galant et romantique...

Petite imprudente. As-tu eu des réponses?

Oh, seulement qu'une: de papa!

Le socialisme, en étatisant l'industrie, se targue de se passer de publicité. Pourtant, la C. C. F. a jugé bon de recourir à la réclame en lançant, pour le Québec, un journal miméographique: "Le Canada Nouveau". Vraiment, on manque de conséquence dans la boutique de M. Coldwell. Si la publicité est indispensable à la diffusion des idées politiques, pourquoi, à plus forte raison, lui ferait-on grise mine dans le champ du commerce?

On devrait agrandir, par toute la province, l'apothéose qui a été faite à l'arbre, l'autre jour, par le Séminaire St-Charles, de Sherbrooke, pour la plus grande édification de la génération montante. A celle-ci, on a signalé, de façon pratique, par des plantations, le bienfait précieux de l'arbre du double point de vue de l'esthétique et de l'économique. Mes arrière-neveux me devront cet ombrage, aurait pu, avec fierté, s'écrier le grand fabuliste qui est en honneur dans nos maisons d'enseignement.

Le bas de laine a donné au moins autant que le bas de soie. Et avec les patates à 60 sous le quart de minot et le steak moyennement tendre à 50 sous la livre, il est remarquable que le petit peuple ait souscrit si abondamment au Quatrième Emprunt de Guerre. Nos bonnes gens ont fait preuve, là, d'une grande fortitude qui est tout à leur honneur. Cette confiance dans la Cause et cet esprit sérieux de collaboration sont bien dignes de la vieille loyauté québécoise.

Le Bureau canadien de l'Information de Guerre a eu, ces jours derniers, avec les hebdomadaires ruraux du Québec, une entrevue qui promet bien dans le sens d'une collaboration plus soutenue, plus pressée que jamais. Le capitaine G. R. Benoit qui représentait le Bureau, a rendu à la presse semainière ce témoignage qu'elle apportait à l'effort de guerre une contribution qui ne souffre pas de substitut. Et maintenant qu'on relâche sensiblement l'interdiction dont on avait frappé telle publicité fort profitable aux journaux, ceux-ci vont pouvoir mieux coopérer à ne intelligente vulgarisation de l'information de guerre. C'est le cas de dire au gouvernement: "Scratch my back and I'll scratch yours."

Le barreau canadien a fait écho au cri d'alarme jeté récemment par le juge en chef Farris devant la marée montante de la bureaucratie. A ce train là, ont déclaré les hommes de loi réunis en congrès à Calgary, ces contrôles de temps de guerre voudront survivre à la guerre et menaceront justement les libertés pour lesquelles nous nous serons si chèrement battus. Depuis quelque temps surtout, la bureaucratie paraît bien mal souffrir l'autorité parlementaire, l'intervention du député de comté. C'est le contrôle qui veut échapper au contrôle. Et le "Calgary Herald" d'écire, à l'appui de l'opinion du Barreau, que si, après la guerre, certains contrôles devront être gardés pour la période de réajustement, le gros de la bureaucratie devra disparaître. Mais nos bureaucraties ont goûté au pouvoir, qu'ils trouvent fort commode et plaisant et la remise au point, le retour à la normale ne seront pas choses faciles...

Echos MONDAINS—

—M. Jean Charles Charest du Camp de Rimouski a passé quelques jours en ville visitant des parents et amis. —M. et Mme Marie Louis Lafontaine de Québec ont passé la fin de semaine chez leurs parents de cette ville M. Jos. Lafontaine M.P. et autres. —M. Léo Côté de Montréal était de passage en ville au commencement de la semaine pour assister aux funérailles de son cousin M. Fernando Gagné. —M. Alfred Mercier de Sherbrooke a passé la fin de semaine dans sa famille. —M. Paul Emile Paquet est de retour d'un voyage de fin de

semaine à Québec.

—Mlle Annette Lafontaine d'Ottawa passe actuellement quelque temps dans sa famille. —M. Claude Croteau du Camp de Rimouski a passé la fin de semaine en villa visitant des parents et amis. —M. et Mme Benoit Cyr ont passé quelques jours en ville visitant leurs parents ces jours derniers. —M. Archélas Jacques de Tring Jonction était en ville la semaine dernière chez des parents. —M. Elzéar Drouin de cette ville est actuellement à Broughton chez des parents.

SOYEZ FORTS. SI VOUS SOUFFREZ DE FAIBLESSE, COURBATURE, NERVOUSITÉ, ÉPUISEMENT, FATIGUE HABITUELLE, MANQUE D'APPÉTIT, PRENEZ LES PILULES MORO. 1566 ST-DENIS, MONTRÉAL

OTTAWA, 22 MAI, 1943

LE RATIONNEMENT DE LA VIANDE

ENTRE EN VIGUEUR LE 27 MAI

A compter du 26 mai à minuit, un consommateur ne peut légalement acheter des viandes rationnées et personne ne peut vendre des viandes rationnées à un consommateur sauf sur remise de coupons valables de rationnement.

QUELLES SONT LES VIANDES RATIONNÉES?

Le bœuf, le veau, le porc, le mouton et l'agneau.

QUELLES SONT LES VIANDES QUI NE SONT PAS RATIONNÉES?

La volaille et le poisson ne sont pas rationnés. Les viandes "de choix" telles que le cœur, la langue, le foie, les rognons, le cervelle et le ris de veau ou d'agneau ainsi que les saucisses cuites telles que les saucisses wienners et le saucisson de Bologne ne sont pas rationnées. Les morceaux de viande contenant 50% ou plus d'os tels que les bouts de côtes, les queues de bœuf et les pattes de cochon ne sont pas rationnées.

QUELLE QUANTITÉ DE VIANDE RATIONNÉE AI-JE DROIT D'ACHETER?

Une moyenne de 2 livres par personne par semaine. Vous obtenez moins de viande qui ne contient pas d'os et plus de viande qui contient beaucoup d'os. Voir le tableau des valeurs de coupons ci-dessous.

QUELS VIANDES DOIS-JE UTILISER EN ACHETANT DE LA VIANDE?

Les coupons bruns supplémentaires "A" de votre carnet de rationnement no 2 que vous utilisez actuellement pour acheter le thé, le café, le sucre et le beurre.

COMBIEN DE FOIS PUIS-JE ACHETER DE LA VIANDE?

Deux coupons deviennent valables chaque jeudi. Les deux premiers coupons no 1 deviennent valables le 27 mai. Chaque coupon vous donne droit à la moitié de la ration d'une semaine. Voir le tableau ci-dessous.

POUR COMBIEN DE TEMPS LES COUPONS SONT-ILS VALABLES?

Les coupons qui deviennent valables avant le 15 du mois sont bons jusqu'à la fin de ce mois. Les coupons valables, le ou après le 15 du mois, sont bons jusqu'à la fin du mois suivant.

SUIS-JE TENU D'UTILISER LES DEUX COUPONS À LA FOIS OU AU MÊME MAGASIN?

Non. Vous pouvez utiliser un coupon en tout temps durant la période qu'il est valable et dans le magasin de votre choix.

PUIS-JE ACHETER UNE SEULE ESPÈCE DE VIANDE RATIONNÉE AVEC UN COUPON?

Non. Vous pouvez acheter n'importe quelle viande rationnée que vous pouvez obtenir et autant d'espèces de viande que vous voulez pourvu que la quantité ne dépasse pas la valeur du coupon.

VALEUR DES COUPONS DE VIANDE

CATÉGORIE A - 1/2 LB PAR COUPON

Table with 3 columns: VIANDES FUMÉES, PORC - SALÉ, VIANDES CUITES. Lists various meat items and their coupon values.

CATÉGORIE B - 3/4 LB PAR COUPON

Table with 4 columns: BŒUF - FRAIS ou SALE, AGNEAU ou MOUTON - FRAIS, PORC - FRAIS, PORC - FUMÉ. Lists various meat items and their coupon values.

CATÉGORIE C - 1 LB PAR COUPON

Table with 4 columns: BŒUF - FRAIS ou SALE, AGNEAU ou MOUTON - FRAIS, PORC - FRAIS, PORC - SALÉ. Lists various meat items and their coupon values.

CATÉGORIE D - 1 1/4 LB PAR COUPON

Table with 4 columns: BŒUF - FRAIS ou SALE, AGNEAU ou MOUTON - FRAIS, VEAU - FRAIS, PORC - FRAIS. Lists various meat items and their coupon values.

LE RATIONNEMENT DE LA VIANDE ET LES CULTIVATEURS

Les cultivateurs conservent le droit d'abattre leurs bestiaux pour en consommer la viande mais à la fin de chaque mois ils devront remettre au Bureau local du rationnement un coupon par deux livres de viande consommée et provenant de leurs fermes. En aucun cas les cultivateurs ne sont tenus de remettre plus de la moitié des coupons valables chaque mois pour la viande provenant d'animaux abattus sur leurs fermes.

L'autre moitié des coupons de rationnement peut être employée par les cultivateurs pour leurs achats habituels de viande, selon les valeurs de coupons mentionnées dans le tableau ci-haut.

Les cultivateurs qui font boucherie peuvent fournir de la viande à d'autres cultivateurs pour leur consommation personnelle. Les "Coopératives d'abattage" locales sont aussi permises. Les cultivateurs qui vendent de la viande à d'autres cultivateurs ou à des "Coopératives d'abattage" devront affranchir pour envoyer vos coupons à votre Bureau local du rationnement.

VIANDE DE CONSOMMATION EN ENTREPÔT

Jusqu'au 30 juin, tous les consommateurs, y compris les cultivateurs, qui gardent de la viande en entrepôt, devront produire une déclaration écrite au plus proche Bureau du Service du rationnement, mentionnant toute quantité de viande rationnée qu'ils gardent en entrepôt et dont le poids excède 8 livres par personne vivante sous leur toit. Les déclarations doivent être accompagnées de coupons provenant du Carnet de rationnement du propriétaire de cette viande et des pages de coupons provenant de sa famille, équivalant à la quantité de viande déclarée en entrepôt, au taux de 1 coupon par deux livres de viande de la catégorie mentionnée ci-haut.

Celui qui garde de la viande en entrepôt n'est pas tenu de remettre plus de 50% de ses propres coupons de viande et ceux de sa famille. Les personnes qui gardent de la viande en entrepôt ont le droit de conserver pour leurs achats au détail un coupon de chaque paire portant des numéros identiques.

AVIS AUX COMMERCANTS DE VIANDE

A partir du 27 mai prochain, les détaillants de viande devront exiger des coupons pour toute viande rationnée qu'ils vendront. Ils n'auront pas besoin de remettre des coupons à leurs fournisseurs pour la viande qu'ils achèteront avant le 10 juin. Ils pourront ainsi se constituer un stock adéquat. Un bulletin spécial donnant des détails complets sur le rationnement de la viande sera envoyé incessamment à tous les marchands de victuailles.

SERVICE DU RATIONNEMENT

LA COMMISSION DES PRIX ET DU COMMERCE EN TEMPS DE GUERRE